

# Fiche de données de sécurité

conforme au règlement REACH (CE) n° 1907/2006 incluant le règlement modificatif (UE) 2020/878

## YETI Dental Products GmbH

Révisé le : 11 décembre 2015 Remplacé : 30 janvier 2023 Numéro de révision : 2.0

### Cire – couronnes et ponts

11294-0006



#### SECTION 1: Identification de la substance ou du mélange et de l'entreprise

1.1. Cire - cires spéciales (couronnes et ponts) MW=cire à modeler,

Consommables

1.2. Identifiant du produit : désignation / numéro d'article

Forme du produit : mélanges

NAWAX COMPACT MW	717-5101	718-5101	719-5101	
IQ SANS CENDRES MW	102-0000M	102-0002M	709-5000	710-5000
	713-5000	714-5000		
IQ OPAQUE MW	102-0001M	102-0002M1	709-5001	710-5001
	713-5001	714-5001		
IQ COMPACT SANS CENDRES	709-5100	710-5100	713-5100	714-5100
	715-5100	716-5100		722-5100
IQ COMPACT OPAQUE MW	709-5101	710-5101	713-5101	714-5101
	715-5101	716-5101		
WAX GIANT ligne unique MW	732-5001	734-5001	736-5000	
	738-5000	738-5010	738-5020	738-5030
WAX GIANT double ligne MW	733-5001	735-5001	737-5000	
CONTACT Puces MW	731-6320	733-5025	733-6325	734-5025
	734-6325	735-5025	735-6325	736-5025
	736-6325	737-6325	738-5025	738-5035
	738-6320	738-6325	738-6335	739-1020
	739-2020	739-3020	739-6320	
THOWAX MW	700-0000	708-0000	709-0000	710-0000
	711-0000	712-0000	713-0000	714-0000
VKS MW	710-2000	714-2000		
PUCE MONOLITHE THOWAX	710-1000	714-1000		
	725-1000			
CONSÉQUENT MW	728-0010	728-0020	728-0030	
(également MG)				

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Cires pour la fabrication de couronnes et de ponts, moulages de modèles et reconstructions

1.3. Coordonnées du fournisseur fournissant la fiche de données de sécurité

Nom de l'entreprise : YETI Dentalprodukte GmbH

Rue: Industriestraße 3

Lieu: D-78234 Engen

Téléphone : +49 7733-9410-0

Télécopie : +49 7733-9410-22

Service d'information : sdb@yeti-dental.com

1.4. Numéro d'urgence : +49 7733-9410-0 (du lundi au jeudi de 8h00 à 16h30, le vendredi de 8h00 à 15h00)

#### SECTION 2: Dangers potentiels

# Fiche de données de sécurité

conforme au règlement REACH (CE) n° 1907/2006 incluant le règlement modificatif (UE) 2020/878

## YETI Dental Products GmbH

Révisé le : 11 décembre 2015 Remplacé : 30 janvier 2023 Numéro de révision : 2.0

### Cire – couronnes et ponts

11294-0006

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Le mélange n'est pas classé dangereux au sens du règlement (CE) n° 1272/2008.

#### 2.2. Éléments de marquage

Remarque sur l'étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Le produit ne nécessite pas d'étiquetage selon les directives CE.

#### 2.3. Autres dangers

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), ce produit ne contient aucune substance PBT/vPvB.

É valué selon REACH Annexe XIII

Le mélange ne contient aucune substance répertoriée pour ses propriétés perturbateurs endocriniens conformément à l'article 59, paragraphe 1 de REACH ou déterminée comme étant conforme aux critères du règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou du règlement (UE) 2018/605 de la Commission. Il ne contient aucune substance ayant des propriétés d'endocriniennes à une concentration d'au moins 0,1%

### SECTION 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1. Substances non applicables

#### 3.2. Mélanges

caractérisation chimique

Mélange de différentes cires avec additifs

Ce mélange ne contient aucune substance soumise à notification selon les critères du 3.2 de l'Annexe II du Règlement REACH.

### SECTION 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

informations générales

En cas d'accident ou de malaise, consultez un médecin.

Après inhalation

Lorsqu'il est utilisé comme prévu, une exposition par inhalation n'est pas attendue.

après contact avec la peau

Laver avec du savon et beaucoup d'eau. Consulter un médecin si l'irritation cutanée persiste.

Après contact visuel

Retirez les lentilles de contact. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous la paupière, pendant au moins 15 minutes.

Traitement ophtalmologique.

Après avoir avalé

Ne pas faire vomir. Rincez-vous la bouche et buvez beaucoup d'eau. Ne portez rien à la bouche d'une personne inconsciente. Si vous ne vous sentez pas bien, consultez un médecin. Ne buvez aucun neutralisant.

#### 4.2. Symptômes et effets aigus et différés les plus importants

Lorsqu'il est utilisé comme prévu, aucun effet néfaste sur la santé n'est connu ou attendu.

#### 4.3. Indications nécessitant des soins médicaux immédiats ou un traitement spécial

Traiter de manière symptomatique.

# Fiche de données de sécurité

conforme au règlement REACH (CE) n° 1907/2006 incluant le règlement modificatif (UE) 2020/878

## YETI Dental Products GmbH

Révisé le : 11 décembre 2015 Remplacé : 30 janvier 2023 Numéro de révision : 2.0

### Cire – couronnes et ponts

11294-0006

#### 5.1. Moyens d'extinction/Moyens d'extinction appropriés

Mousse résistante à l'alcool, poudre chimique sèche, dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), eau pulvérisée.

Agents extincteurs inappropriés

Jet d'eau complet

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le feu peut produire : du monoxyde de carbone et du dioxyde de carbone. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se propagent dans l'air sol. Rallumage possible à longue distance.

#### 5.3. Conseils pour la lutte contre l'incendie

Utiliser un appareil respiratoire indépendant de l'air circulant. Vêtements de protection.

Informations Complémentaires

Refroidir les récipients à risque avec de l'eau pulvérisée. N'utilisez pas de jet d'eau à grand débit.

### SECTION 6: Mesures en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Mettre en sécurité les personnes non protégées. Supprimer les sources d'inflammation

##### 6.1.1 Personnel non formé aux situations d'urgence

Mesures d'urgence : Aérer les zones contaminées

##### 6.1.2 Forces d'urgence

Équipement de protection : N'essayez pas de fonctionner sans équipement de protection. Pour plus d'informations, voir la section 8.

Contrôles de l'exposition et équipement de protection individuelle.

#### 6.2. Mesures de protection de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts/eaux de surface/eaux souterraines.

#### 6.3. Méthodes et matériels de confinement et de nettoyage

Recueillir mécaniquement et placer dans des conteneurs appropriés pour élimination.

#### 6.4. Référence à d'autres sections

Respecter les règles de protection (voir chapitre 8 « Contrôle de l'exposition/protection individuelle »). Informations sur l'élimination, voir chapitre 13.

### SECTION 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Mesures de protection pour une manipulation en toute sécurité

Informations sur les mesures de manipulation/hygiène sûres

Ne laissez pas les récipients/récipients ouverts. Mesures générales d'hygiène. Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Informations sur la protection contre les incendies et les explosions

Aucune mesure particulière de protection contre l'incendie n'est requise.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences relatives aux locaux de stockage et aux conteneurs

Aucune action particulière requise.

Instructions de stockage

Tenir à l'écart des aliments, des boissons et des aliments pour animaux. Pas avec les agents oxydants

Et stocker des substances auto-inflammables.

Classe de stockage (LGK) : LGK13 – Solides non combustibles

Informations complémentaires sur les conditions de stockage

Conserver dans un endroit bien aéré. Récipient bien fermé dans un endroit frais et bien aéré magasin. Protéger de la chaleur et de la lumière directe du soleil.

#### 7.3. Utilisations finales spécifiques

Cires pour la fabrication de couronnes et de ponts, moulages de modèles et reconstructions

# Fiche de données de sécurité

conforme au règlement REACH (CE) n° 1907/2006 incluant le règlement modificatif (UE) 2020/878

## YETI Dental Products GmbH

Révisé le : 11 décembre 2015 Remplacé : 30 janvier 2023 Numéro de révision : 2.0

### Cire – couronnes et ponts

11294-0006

#### SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

##### 8.1. Paramètres à surveiller

##### 8.1.1 Limites nationales d'exposition professionnelle et limites biologiques

Aucune autre information disponible

##### 8.1.2 Procédures de surveillance recommandées

Aucune autre information disponible

##### 8.1.4 Valeurs DNEL et PNEC

Aucune autre information disponible

##### 8.1.5 Bande de contrôle

Aucune autre information disponible

##### 8.2. Limitation et surveillance de l'exposition

##### 8.2.1 Dispositifs de contrôle technique appropriés

Assurer une ventilation adéquate. Pour un échange d'air suffisant et/ou Prévoir une extraction dans les locaux de travail.

##### 8.2.2 Équipement de protection individuelle

##### 8.2.2.1 Protection des yeux/du visage

Lunettes de sécurité bien ajustées (EN 166).

##### 8.2.2.2. Protection des mains

Gants de protection chimique en butyle, épaisseur de couche d'au moins 0,4 mm, temps de passage (durée de port >480 minutes) norme EN ISO 374

Selon l'application, différentes exigences peuvent surgir. Par conséquent, les recommandations du fournisseur de gants de protection doivent également être prises en compte.

Protection du corps

Vêtements de travail à manches longues (DIN EN ISO 6530). Portez des vêtements ignifuges qui couvrent votre corps.

Protection respiratoire

Utiliser une protection respiratoire si des fumées/brouillards se développent. (Masque complet, filtre

limiter et surveiller l'exposition environnementale

Éviter le rejet dans l'environnement

#### SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

##### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

État physique:	solide
Couleur:	conforme à la description du produit
Odeur:	faible
Seuil d'odeur	non disponible
Point de fusion:	n.d.
Début du point d'ébullition et intervalle d'ébullition:	n.a.
Point de ramollissement:	n.a.
Point de goutte:	70 - 110°C
Point d'éclair:	> 140 °C
Température d'auto-inflammation	n.d.
Température de décomposition	n.d.
Risques d'explosion:	Le produit n'est pas explosif.
Densité (à 20°C):	0,9 g/cm <sup>3</sup>
Densité relative	n.d.
Densité de vapeur relative à 20°C	n.a.
Solubilité dans l'eau:	Partiellement miscible
Viscosité dynamique:	(à 20 °C) > 50 mPa·s

##### 9.2. les autres informations

##### 9.2.1 Informations sur les classes de danger physique

# Fiche de données de sécurité

conforme au règlement REACH (CE) n° 1907/2006 incluant le règlement modificatif (UE) 2020/878

## YETI Dental Products GmbH

Révisé le : 11 décembre 2015 Remplacé : 30 janvier 2023 Numéro de révision : 2.0

### Cire – couronnes et ponts

11294-0006

Pas de données disponibles.

#### 9.2.2 Autres paramètres relatifs à la sécurité

Pas de données disponibles

(n.a. - sans objet, n.a. - non déterminé)

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Aucune décomposition si stocké, utilisé et transporté comme prévu

Polymérisation avec dégagement de chaleur.

### 10.2. Stabilité chimique

Chimiquement stable dans des conditions normales

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Il n'y a aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation.

### 10.4. Conditions à éviter

Protéger de la chaleur et de la lumière directe du soleil

### 10.5. Matériaux incompatibles

Agents oxydants forts

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux n'est connu dans des conditions normales de stockage et d'utilisation.

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger au sens du règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale): Non classé. Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë (Dermique): Non classé. Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë (inhalation): Non classé. Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion/irritation cutanée: Non classé. Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves: Non classé. Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas Remplit.

Sensibilisation respiratoire: Non classé. Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas Remplit

Mutagenicité sur les cellules germinales: Non classé. Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas Remplit.

Cancérogénicité: Non classé. Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas Remplit.

Toxicité pour la reproduction: Non classé. Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas Remplit.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique: Non classé. Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée: Non classé. Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration: Non classé. Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### 11.2 Informations sur d'autres dangers

Aucune autre information disponible

# Fiche de données de sécurité

conforme au règlement REACH (CE) n° 1907/2006 incluant le règlement modificatif (UE) 2020/878

## YETI Dental Products GmbH

Révisé le : 11 décembre 2015 Remplacé : 30 janvier 2023 Numéro de révision : 2.0

### Cire – couronnes et ponts

11294-0006

#### SECTION 12: Informations écologiques

##### 12.1. toxicité

Ecologie en général : Le produit n'est pas considéré comme nocif pour les organismes aquatiques et ne provoque pas de dommages à long terme.

Dommages à l'environnement.

Dangereux pour le milieu aquatique à court terme (aigu): Non classé. Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Dangereux pour le milieu aquatique à long terme (chronique) Non classé. Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

##### 12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune autre information disponible

##### 12.3. Potentiel bioaccumulatif

Aucune autre information disponible

##### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune autre information disponible

##### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune autre information disponible

##### 12.6. Autres effets indésirables

Aucune autre information disponible

##### 12.7. Autres effets indésirables

Aucune autre information disponible

#### SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

##### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets :

Éliminer le contenu/réceptacle conformément aux instructions de tri approuvées par le collecteur. Le code déchet/nom du déchet fait référence au produit final. À déterminer par le client après consultation d'une entreprise d'élimination appropriée.

#### SECTION 14: Informations relatives au transport

Selon ADR/IMDG/IATA/ADN/RID

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.2. Nom d'expédition des Nations Unies				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.3. Classes de danger pour le transport				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.4. Groupe d'emballage				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.5. Dangers environnementaux				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé

Aucune information supplémentaire disponible

##### 14.6. Précautions particulières pour l'utilisateur

Transport terrestre non réglementé

# Fiche de données de sécurité

conforme au règlement REACH (CE) n° 1907/2006 incluant le règlement modificatif (UE) 2020/878

## YETI Dental Products GmbH

Révisé le : 11 décembre 2015 Remplacé : 30 janvier 2023 Numéro de révision : 2.0

### Cire – couronnes et ponts

11294-0006

Transport maritime non réglementé  
Transport aérien non réglementé  
Transport fluvial non réglementé  
Transport ferroviaire non réglementé

- 14.7.** Transport de vrac par mer conformément aux instruments de l'OMI  
N'est pas applicable. Marchandise non dangereuse au sens des réglementations de transport.

#### SECTION 15: Législation

- 15.1.** Réglementations/législations spécifiques en matière de sécurité, de santé et d'environnement substance ou mélange

**15.1.1** Réglementations de l'UE

REACH Annexe XVII (Liste des restrictions)

Ne contient aucune substance répertoriée dans l'annexe XVII de REACH (liste restreinte).

REACH Annexe XIV (liste d'approbation)

Ne contient aucune substance répertoriée dans l'annexe XVII de REACH (liste d'autorisation).

Liste des candidats REACH (SVHC)

Ne contient aucune substance listée sur la liste candidate REACH.

Règlement PIC (consentement éclairé préalable)

Ne contient aucune substance répertoriée sur la liste PIC (Règlement EU649/2012 relatif à l'exportation et à l'importation de produits chimiques dangereux).

Réglementation POP (Polluants Organiques Persistants)

Ne contient aucune substance inscrite sur la liste des POP (Règlement EU2019/1021 relatif aux polluants organiques persistants).

Règlement sur l'ozone (1005/2009)

Ne contient aucune substance répertoriée sur la liste d'appauvrissement de la couche d'ozone (Règlement UE 1005/2009 sur les substances qui appauvrissent la couche d'ozone).

Règlement sur les précurseurs d'explosifs (UE2019/1148)

Ne contient aucune substance figurant sur la liste des précurseurs d'explosifs (Règlement UE 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des précurseurs d'explosifs).

Règlement sur les précurseurs de drogues (CE 273/2004)

Ne contient aucune substance figurant sur la liste des précurseurs de drogues (Règlement CE 273/2004 sur les précurseurs de drogues).

**15.1.2** Réglementations nationales

Allemagne

Restrictions d'emploi : respecter les restrictions conformément à la loi sur la protection de la maternité (MuSchG).

Respecter les restrictions conformément à la loi sur la protection de l'emploi des jeunes (JArbSchG).

Classe de pollution des eaux (WGK) : WGK2, très dangereux pour l'eau (classification selon AwSV, annexe 1)

Ordonnance sur les incidents majeurs (12 BImSchV) : Non soumis à l'ordonnance sur les incidents majeurs (12 BImSchV)

**15.2** Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée

# Fiche de données de sécurité

conforme au règlement REACH (CE) n° 1907/2006 incluant le règlement modificatif (UE) 2020/878

## YETI Dental Products GmbH

Révisé le : 11 décembre 2015 Remplacé : 30 janvier 2023 Numéro de révision : 2.0

### Cire – couronnes et ponts

11294-0006

Notes de modification : toutes les sections ont été révisées par rapport à la version précédente

#### Abréviations et acronymes

ADN Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie navigable intérieure
ADR Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
Facteur de bioconcentration BKF
Estimation de la toxicité aiguë de l'ATE
DMEL Niveau d'exposition dérivé avec des effets indésirables minimes
DNEL Niveau d'exposition dérivé sans effets indésirables
Association IATA pour le transport aérien international
Réglementation IMDG sur les marchandises dangereuses pour le transport maritime international
Règlement RID pour le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
Département des transports du DOT
Transport de marchandises dangereuses TMD
Règlement REACH pour l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des substances chimiques, Règlement (CE) n° 1907/2006
Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques SGH
CIRC Centre international de recherche sur le cancer
vPvB très persistant et très bioaccumulable
PBT Substance persistante, bioaccumulable et toxique
PNEC Concentration estimée sans effet
IBC- Règlement intérieur de sécurité pour le transport de produits chimiques dangereux et nocifs la santé
Code Liquides en tant que marchandises en vrac dans le transport maritime
Règlement CLP relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage, Règlement (CE) n° 1272/2008
MARPOL73/78 : La Convention internationale pour la prévention de la pollution marine par bateaux
ADG Transport australien de marchandises dangereuses
Valeur limite biologique BLV
DBO Demande biochimique en oxygène (DBO)
DCO Demande chimique en oxygène (DCO)
CE n°. Numéro de la Communauté européenne
Concentration efficace moyenne EC50
Norme européenne EN
CL50 Concentration mortelle pour 50 % d'une population testée
DL50 Dose mortelle pour 50 % d'une population testée (dose mortelle médiane)
LOAEL Dose la plus faible avec effet indésirable observable
Concentration NOAEC sans effet indésirable observable
Dose NOAEL sans effet indésirable observable
NOEC Concentration la plus élevée testée sans effet nocif observable
OCDE Organisation de coopération et de développement économiques
Valeur limite de travail VLEP

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement REACH (CE) n° 1907/2006 incluant le règlement modificatif (UE) 2020/878

### YETI Dental Products GmbH

Révisé le : 11 décembre 2015 Remplacé : 30 janvier 2023 Numéro de révision : 2.0

### Cire – couronnes et ponts

11294-0006

---

Fiche de données de sécurité SDB
Station d'épuration STP
ThSB Demande théorique en oxygène (ThSB)
Limite de tolérance médiane TLM
COV Composés organiques volatils
CAS Chemical Abstract Service – Numéro
HARCELER. Non mentionné ailleurs
ED Propriétés nocives endocriniennes

#### Plus d'information

Les informations des positions 4 à 8 et 10 à 12 ne sont en partie pas liées à l'utilisation et au l'utilisation correcte du produit (voir mode d'emploi/informations techniques), mais plutôt sur le Libération de quantités plus importantes en cas d'accidents et d'irrégularités.

Les informations décrivent et soutiennent uniquement les exigences de sécurité du ou des produits. en fonction de l'état actuel de nos connaissances.

Les spécifications de livraison se trouvent dans les fiches techniques des produits respectifs.

Ils ne fournissent aucune garantie sur les propriétés du ou des produits décrits.

au sens des dispositions légales de garantie.

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et visent à décrire le produit uniquement en termes de conditions de santé, de sécurité et d'environnement. Ils ne doivent donc pas être interprétés comme une garantie de propriétés spécifiques du produit.